

J.D. Irving, Limited
SCIERIE DE SUSSEX

SPÉCIFICATIONS POUR BILLES DE CÈDRE

ENTRÉE EN VIGUEUR : 29 septembre 2014 Cubé en m³(st), ou mton

SPÉCIFICATIONS GÉNÉRALES – TOUS LES GRADES – CE FE	
ESPÈCES	Thuya occidental
POURRITURE	Billes avec 5" à 8" de diamètre au petit bout (sans écorce) : pas de pourriture Billes avec diamètre supérieur à 8" : jusqu'à 2" de diamètre de pourriture autorisé
ÂGE	Livré sous 6 semaines après date de coupe (arbres morts acceptables, si nets de pourriture)
COURBURE, CAMBRURE	Permis jusqu'à 2" de courbure ou cambrure
AUTRES DÉFAUTS	Aucune fourche. Les extrémités au gros bout doivent être coupées droites et au carré. Les entailles et les empattements doivent être coupés.
GRADE 8 8 pieds et 6 pieds NON TRIÉ – Cubé en m³ (st) ou mton	
LONGUEUR	8 pieds plus 5" à 8" de résidus <u>ou</u> 6 pieds plus 5" à 8" de résidus 6 pieds plus 5" à 8" de résidus. Les billots de cèdre de 6 pieds sont acceptables jusqu'à un maximum de 30 % par chargement, non triés.
DIAMÈTRE	5" au minimum, 16" au maximum pour 8', 10" au maximum pour 6". Tous les diamètres sont sans écorce.

Les billots défectueux au sein des chargements acceptés pourront être déduits du cubage et renvoyés aux producteurs sur le camion (ou le chargement peut être entièrement rejeté) à la discrétion du personnel de cubage en service. Toute dispute concernant la pesée ou le grade sera portée à l'attention du personnel de cubage ou de l'administrateur du district de la région Nord au moment de la livraison par le camionneur ou le producteur et si déchargé, empilé séparément.

Ces spécifications peuvent être modifiées par J.D. Irving, Limited moyennant un préavis minimum.

Signé :


Brent Thompson

Date : 28 septembre 2014